



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 6 septembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41

Nombre de présents participant au vote : 33

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU		
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA	

Membres absents :

Madame Céline TONOT	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN- CLAUDET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté - Convention de partenariat 2024

Le travail partenarial entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté (CMAR BFC), et les collectivités a toujours été une priorité afin de soutenir et développer l'artisanat et le tissu économique local.

Dijon métropole poursuit depuis 2006 une étroite collaboration avec la CMAR BFC à travers une convention de partenariat signée annuellement.

En 2019, Dijon métropole et la CMAR BFC ont souhaité intégrer le volet emploi/apprentissage avec une première participation au village des recruteurs.

En 2020 et 2021, Dijon métropole et la CMAR BFC se sont principalement engagées dans le soutien aux entreprises artisanales impactées par la crise sanitaire COVID-19 à travers le Fonds de Relance Economique Métropolitain (FREM).

En 2021, la CMAR BFC a également intégré le Brunch des Halles en proposant un marché de créateurs. Une dizaine de créateurs locaux et de qualité (Céramiques, bijoux...) se sont installés à l'entrée du brunch sur l'extérieur des halles.

En 2022, la CMAR BFC a intégré les Jeudi'jonnais en proposant un marché artisanal réunissant une douzaine d'exposants.

En 2023, la CMAR BFC, afin de faire mieux connaître les métiers d'art et l'artisanat en général, a prévu des temps pédagogiques et des livrables pour la semaine du goût auprès des écoliers du primaire. Le but était d'initier l'envie dès le plus jeune âge et ainsi relancer l'apprentissage dans les filières qui aujourd'hui peinent à recruter.

En 2023, le montant du budget alloué pour la convention d'objectifs et de moyens s'élevait à 99 596€. Le bilan décrivant toutes les actions menées avance un montant final réalisé de 77 942,54€.

- Axe 1 : Aider les entreprises présentes sur le territoire à pérenniser et à développer leur activité pour 28 419,54€,
- Axe 2 : Accompagner et dynamiser l'artisanat des métiers de bouche pour 22 598€,
- Axe 3 : Impliquer l'artisanat dans les démarches de développement durable et d'économie circulaire. La CMAR BFC ne sollicite pas financièrement la Métropole sur cette thématique,
- Axe 4 : Organiser une exposition sur les métiers d'art, Salle des Etats, Hôtel de ville, Dijon pour 1 800€,
- Axe 5 : Promouvoir l'artisanat local lors du Marché de Noël de Dijon pour 5 400€ (apport en prestation de la Ville de mise à disposition de chalet 9000 € sans subvention directe)
- Axe 6 : Village des recruteurs pour un montant de 2 700€,
- Axe 7 : Concours des jeunes talents Maître Restaurateur pour 9 600€,
- Axe 8 : Soutenir les entreprises artisanales du fait de la crise sanitaire 7 425€

En 2024, il est proposé que cette nouvelle convention s'inscrive dans la continuité des axes développés en 2023, sachant que certaines actions n'ont pu être menées à leur terme ou avec l'envergure planifiée.

Il est à noter qu'en 2024, Dijon métropole insiste auprès de la CMAR BFC pour accompagner de nouvelles actions parmi lesquelles on trouve :

- La mise en place d'un accompagnement spécifique pour mieux appréhender l'accès aux marchés publics. L'objectif étant de surmonter la partie administrative des marchés publics qui est régulièrement un frein pour les artisans. Cet accompagnement est financé à hauteur de 500€ par Dijon Métropole.

- Le développement du volet « stratégie de la transition alimentaire » en accompagnant les artisans à la tenue de différents marchés artisanaux et à la mise en œuvre d'ateliers découvertes des métiers de bouche adressés aux scolaires. Le financement de Dijon métropole s'élève à 500€.
- L'installation d'une nouvelle boutique au centre-ville de Dijon afin de mettre en valeur l'artisanat et les savoirs faire locaux. La contribution de Dijon Métropole s'élève à 10 000€.

Actions 2024	Prévisionnel
<p>Axe 1 : Aider les entreprises présentes sur le territoire à pérenniser et à développer leur activité</p> <p>HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point. La formation HACCP est une méthode qui permet de contrôler la sécurité alimentaire dans le but de prévenir, éliminer et réduire à un niveau acceptable les dangers biologiques, physique ou chimique.</p>	<p>Axe 1 : 26 846€</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics 17 346€ - accompagnements HACCP (4 000€) - accompagnements stratégie marchés publics 500€ - réunions collectives 4 500€ - Plan de com 500€
<p>Axe 2 : Accompagner et dynamiser l'artisanat métropolitain</p>	<p>Axe 2 : 30 114€</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instruction de 7 dossiers artisans 17 500 € - accompagnement artisans CIGV 500 € - Jeudi'jonnais 4 000 € - 1 marché d'artisanat autour du brunch 2 000€ - stands pour les 2 braderies 4 000€ - communication 1 114€ - stratégie transition alimentaire 1 000€
<p>Axe 3 : Impliquer l'artisanat dans les démarches de développement durable et d'économie circulaire</p>	<p>Axe 3 : 0€</p> <p>- en 2024, la CMAR BFC ne sollicite pas financièrement Dijon Métropole sur cette thématique. La CMAR BFC reste engagée pour les différentes manifestations.</p>
<p>Axe 4 : Organiser une exposition sur les métiers d'art</p>	<p>Axe 4 : 8 500€</p> <p>Action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une exposition sur les Métiers d'art 8 500€
<p>Axe 5 : Promouvoir l'artisanat local lors du Marché de Noël de Dijon</p>	<p>Axe 5 : 6 600€</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication 2 600€ - Temps agents pour la préparation et le recrutement des artisans 4 000€ <p>9 000 € de chalets sont mis à disposition de la CMAR BFC gratuitement se rajoutant à la subvention versée en numéraire.</p>
<p>Axe 6 : Village des recruteurs</p>	<p>Axe 6 : 3 000€</p> <p>Action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - temps agents 3 000€
<p>Axe 7 : Concours des jeunes talents Maître Restaurateur</p>	<p>Axe 7 : 9 600 €</p> <p>Action : Soutenir un concours de prestige valorisant les métiers de Bouche</p>

	- sponsoring 9 600€
Axe 8 : Conseil entreprises en difficulté	Axe 8 : 5 340 € Action : - Conseil et informations aux entreprises 5 340€
Axe 9 : Soutien exceptionnel pour promouvoir l'artisanat local	Axe 9 : 10 000€ Action : - Mise en place d'une boutique d'artisans locaux en centre-ville de Dijon
TOTAL	100 000 € + 9000 € de mise à disposition de chalets

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention cadre 2024, selon le modèle ci-annexé, à intervenir entre Dijon Métropole et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté
- **d'arrêter** le montant de la subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté à 100 000€ sur l'année 2024 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la Métropole à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN POUR : 39 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATION(S)